

**UBS (Monaco) S.A.**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 49.197.000 euros  
 Siège social : 2, avenue de Grande-Bretagne  
 B.P 189 MC 98007 Monaco cedex

**BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2014**  
 (avant affectation des résultats)

<b>ACTIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P. ....	36 249 392,28	30 674 212,97
Créances sur les établissements de crédit : .....	1 307 011 118,17	1 560 049 658,27
A vue .....	1 055 586 026,04	1 062 368 853,78
A terme.....	251 425 092,13	497 680 804,49
Opérations avec la clientèle.....	2 189 055 059,65	1 879 624 854,00
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	-
Actions et autres titres à revenu variable.....	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme.....	336 195,04	336 195,04
Parts dans les entreprises liées .....	-	-
Immobilisations incorporelles .....	2 208 813,94	173 317,07
Immobilisations corporelles .....	5 115 064,14	1 978 975,88
Autres actifs.....	21 991 412,90	19 353 278,84
Comptes de régularisation .....	5 407 990,51	3 372 992,79
<b>Total de l'Actif .....</b>	<b>3 567 375 046,63</b>	<b>3 495 563 484,86</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Banques centrales, C.C.P. ....		
Dettes envers les établissements de crédit : .....	1 301 712 246,11	1 073 011 845,99
- A vue.....	73,80	362 312,54
- A terme .....	1 301 712 172,31	1 072 649 533,45
Opérations avec la clientèle.....	1 974 611 278,81	2 148 721 939,10
Comptes d'épargne à régime spécial :		
- A vue.....	0,00	18 554,37
Autres dettes :		
- A vue.....	1 725 123 201,19	1 584 149 611,48
- A terme .....	249 488 077,62	564 553 773,25
Autres passifs.....	94 098 655,40	88 944 324,21
Comptes de régularisation .....	14 716 631,97	10 351 890,64
Provisions pour risques et charges .....	1 598 863,60	2 028 863,60
Dettes subordonnées .....	60 000 000,00	60 000 000,00
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) .....	8 701 717,20	8 091 160,20
Capitaux propres (hors F.R.B.G.) : .....	111 935 653,54	104 413 461,12
- Capital souscrit .....	49 197 000,00	49 197 000,00
- Réserves.....	27 420 000,00	27 420 000,00
- Provisions réglementées .....	5 506 000,00	4 240 000,00
- Report à nouveau.....	23 556 461,12	17 875 877,14
- Résultat de l'exercice.....	6 256 192,42	5 680 583,98
<b>Total du Passif.....</b>	<b>3 567 375 046,63</b>	<b>3 495 563 484,86</b>

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**  
(en euros)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Engagements de financement :		
- Reçus d'établissements de crédit.....	0,00	0,00
- En faveur de la clientèle .....	600 263 947,14	623 245 357,20
Engagements de garantie :		
- D'ordre d'établissements de crédit.....	-	-
- D'ordre de la clientèle .....	54 429 243,93	66 212 474,15
- Reçus d'établissements de crédit.....	340 266 605,80	385 616 034,00
- Reçus de la clientèle .....	2 721 767 922,00	1 571 739 948,00
Engagements sur titres :		
- Autres engagements donnés .....	-	-
- Autres engagements reçus .....	-	-

**COMPTES DE RÉSULTAT 2014**  
(en euros)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Produits et charges bancaires</b>		
Intérêts et produits assimilés : .....	30 917 377,52	23 417 868,76
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	4 427 604,99	4 016 676,26
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.....	26 489 772,53	19 401 192,50
- Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe..		
Intérêts et charges assimilées : .....	-6 728 412,80	-5 638 832,22
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-2 901 685,48	-2 058 928,86
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.....	-3 177 811,10	-3 018 881,37
- Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées .....	-648 916,22	-561 021,99
Revenus des titres à revenu variable.....	43 553,70	25,10
Commissions (produits).....	40 172 515,58	32 617 869,96
Commissions (charges).....	-2 080 748,41	-2 019 933,70
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation.....	4 362 608,11	4 124 553,20
- Solde en bénéfice des opérations de change .....	4 362 608,11	4 124 553,20
Autres produits et charges d'exploitation bancaires : .....	169 165,19	423 341,55
- Autres produits.....	688 725,67	1 057 831,76
- Autres charges.....	-519 560,48	-634 490,21
<b>Produit net bancaire</b> .....	<b>66 856 058,89</b>	<b>52 924 892,65</b>
Charges générales d'exploitation .....	-55 365 836,55	-41 241 274,14
- Frais de personnel.....	-40 785 667,59	-29 806 585,46
- Autres frais administratifs.....	-14 580 168,96	-11 434 688,68
Dotations aux amortissements et provisions .....	-543 007,51	-540 303,04
sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		
<b>Résultat brut d'exploitation</b> .....	<b>10 947 214,83</b>	<b>11 143 315,47</b>
Coût du risque : .....	410 144,80	1 268 177,08
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.....	-28 309,23	-636 055,67
- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	438 454,03	1 904 232,75
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>11 357 359,63</b>	<b>12 411 492,55</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés : .....	0,00	0,00
- Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur		
immobilisations financières.....	0,00	0,00
<b>Résultat courant avant impôt</b> .....	<b>11 357 359,63</b>	<b>12 411 492,55</b>

Résultat exceptionnel : .....	-96 984,21	-349 066,57
- Produits exceptionnels.....	93 989,30	303 909,11
- Charges exceptionnelles .....	-190 973,51	-652 975,68
Impôt sur les bénéfices.....	-3 127 626,00	-2 839 865,00
Excédent des reprises sur les dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées	-1 876 557,00	-3 541 977,00
<b>Résultat de l'exercice</b> .....	<b>6 256 192,42</b>	<b>5 680 583,98</b>

## NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I. Principes généraux et méthodes

Les comptes d'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2014 c'est-à-dire :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

En outre, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice 2014 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

### II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 1 Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêté des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au cours au comptant lors de leur passation au Compte de résultat.

Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle.

Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

#### 2 Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois.

Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable.

Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2014.

### **3 Titres de placement**

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année. Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Suite à l'entrée en bourse de Visa Inc., Visa Europe a opéré une distribution au profit de ses membres. A proportion de sa contribution passée, notre établissement a ainsi reçu 71 actions de Visa Inc qui sont soumises à un lock-up de 3 ans. Ces actions, qui ont été reçues à titre gratuit, ont été valorisées à zéro dans notre bilan.

### **4 Titres d'investissement**

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. La banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2014.

### **5 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

### **6 Immobilisations**

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

Immeubles d'exploitation	4 %
Agencements et aménagements	10 % et 12.5 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel de bureau	20 %
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique et télécommunication	33,33 %

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties au taux de 33,33 %.

### **7 Créances douteuses et litigieuses**

Conformément aux instructions de la Commission Bancaire, les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les provisions, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

Au 31 décembre 2014, nos créances douteuses et litigieuses, d'un montant peu élevé, sont provisionnées à hauteur de 10 %.

### **8 Intérêts et commissions**

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés prorata temporis et comptabilisés au Compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également prorata temporis.

A compter de l'exercice 2012 les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours de crédit ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalées, conformément au règlement CRC 2009-03, sur la durée de vie effective du crédit sans actualisation (selon la méthode alternative prévue à l'article 11).

### **9 Engagement de retraite**

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales.

Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 390 000 euros au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du changement du régime des retraites des banques intervenu en 1994, (fin du régime CRPB et adhésion à la Caisse Autonome des Retraites), il a été constitué par les Banques de Monaco un fonds de garantie.

Notre participation à ce fonds de garantie est provisionnée à 100 %, soit 40 064 euros.

### **10 Fiscalité**

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 33,33 %) institué selon l'ordonnance souveraine n° 3152 du 19 mars 1964.

### **11 Opérations de produits dérivés pour le compte de la clientèle**

Les appels de marges opérés pour les opérations sur instrument dérivés réalisées par notre clientèle sont effectués sur des comptes de valeurs non imputées ouverts au nom du client. Dans le cadre de la surveillance et des différents rapports de risques, il sont inclus dans les comptes débiteurs ou créditeurs de la clientèle.

### **12 Primes d'encouragement discrétionnaires**

Les primes peuvent être composées de versements immédiats et d'une rémunération différée, soit sous la forme d'actions UBS, soit sous la forme de versements en espèces ou d'autres instruments.

Les instruments de capitaux propres attribués sont estimés à la valeur de marché et passés en charge :

- Entièrement à la date d'attribution si il n'y pas de conditions d'acquisition des droits ;
- Etalé sur la période d'acquisition si des conditions doivent être remplies pour l'acquisition des droits.

**III. Autres informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)****1 Immobilisations et Amortissements**

	Montant brut au 01/01/14	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant brut au 31/12/2014	Amortissements au 01/01/14	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Reprises amortissements et provisions	Valeur résiduelle au 31/12/14
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 607</b>	<b>2 149</b>	<b>7 756</b>	<b>5 434</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>2 209</b>
(frais de développement informatique)							
. Immobilisations en cours	0	2 061	2 061	0	0	-	2 061
. Software	5 607	88	5 695	5 434	113	-	148
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 202</b>	<b>3 411</b>	<b>17 613</b>	<b>12 224</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>5 114</b>
. Immobilisations en cours	57	-19	38	-	-	-	38
. Immeubles d'exploitation	3 061	-	3 061	2 577	6	-	478
. Agencements et installations 10 %	6 449	3 122	9 571	6 361	88	-	3 122
. Agencements et installations 12.5 %	807	0	807	219	75	-	513
. Matériel informatique	2 358	46	2 404	2 010	101	-	293
. Mobilier de bureau	1 191	255	1 446	979	4	-	463
. Matériel de transport	31	0	31	28	1	-	2
. Matériel de bureau	50	7	57	50	0	-	7
. Œuvres d'art	198	0	198	-	-	-	198
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-

La rubrique « Immeubles d'exploitation » se compose d'un immeuble et de locaux utilisés pour les activités propres de la banque.

**2 Ventilation selon la durée résiduelle (hors créances rattachées)**

	Durée <1 mois	Durée 1 à 3 mois	Durée 3 à 6 mois	Durée 6 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée >5 ans
Créances sur les établissements de crédit	201 819	34 023	13 051	2 171	-	-
Autres concours à la clientèle	965 528	234 664	44 715	26 690	35 181	1 205
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	967 987	235 654	50 303	25 691	21 730	-
Comptes créditeurs de la clientèle	217 951	23 354	5 762	2 171	-	-
Dettes représentées par un titre : Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	60 000

**3 Opérations avec les entreprises liées**

- Dettes envers les établissements de crédit -  
- Dettes envers la clientèle -

#### 4 Participation et autres titres détenus à long terme

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont enregistrés sous cette rubrique pour 0,32 million d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers. La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que les Certificats d'Association constituent des titres ; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en « débiteurs divers ».

#### 5 Filiales et participations

Aucune.

#### 6 Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable

Aucune.

#### 7 Actionnariat

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 49,197 millions d'euros constitué de 2.139.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA Bâle/Zurich détient 99,9 % de notre capital social.

#### 8 Fonds propres

Réserves	01/01/14	Mouvements de l'exercice	31/12/2014
Capital	49 197	-	49 197
Réserve légale ou statutaire	920	-	920
Autres réserves	26 500		26 500
Report à nouveau	17 876	5 680	23 556

#### 9 Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

	ACTIF	PASSIF
POSTES DE L'ACTIF :		
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-
Créances sur les établissements de crédit	365	-
Créances sur la clientèle	1 288	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
POSTES DU PASSIF :		
Dettes envers les établissements de crédit	-	347
Comptes créditeurs de la clientèle	-	251
Dettes représentées par un titre	-	-
<b>Total des intérêts inclus dans les postes du bilan</b>	<b>1 653</b>	<b>598</b>

**10 Comptes de régularisation ACTIF**

Valeurs à rejeter	10
Comptes d'encaissement	19
Comptes d'ajustement	1 108
Charges constatées d'avance	424
Produits à recevoir	2 325
Autres comptes de régularisation	1 522
	<b>5 408</b>

**11 Comptes de régularisation PASSIF**

Comptes d'encaissement	6
Produits constatés d'avance	1 687
Comptes d'ajustement	884
Charges à payer	11 908
Autres comptes de régularisation	232
	<b>14 717</b>

**12 Provisions pour risques et charges**

	Montant au 01/01/14	Reprise Utilisation de l'exercice	Dotation de l'exercice	Montant au 31/12/2014
Provisions pour retraite	430			430
Provisions pour litiges	695	-430		265
Provisions pour risques et charges	904			904
<b>Totaux</b>	<b>2 029</b>	<b>-430</b>	<b>0</b>	<b>1 599</b>

**13 Provisions réglementées**

Provisions constituées à raison de 0,50 % du total de l'encours des crédits à moyen et long terme conformément aux dispositions de l'ordonnance souveraine n° 9.249 du 21 septembre 1988. **5 506**

**14 Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23 février 1990 est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. **8 702**

**15 Dettes subordonnées**

Cette rubrique représente un emprunt participatif auprès de notre maison mère UBS SA Bâle/Zurich aux caractéristiques suivantes :

Montant : 60 millions d'euros ;  
 Durée : indéterminée ;  
 Rémunération : Libor + 0,75 (fixée semestriellement) ;  
 Clause : primé par les éventuels créanciers.

**16 Contrevaieur de l'actif et du passif en devises**

	Montant de la contrevaieur
Total de l'Actif	1 371 509
Total du Passif	1 370 495

**IV. Informations sur le hors-bilan (en milliers d'euros)****1 Engagements sur les instruments financiers à terme****Opérations de change à terme**

Euros à recevoir contre devises à livrer .....	173 186
Devises à recevoir contre euros à livrer.....	173 176
Devises à recevoir contre devises à livrer.....	800 085
Devises à livrer contre devises à recevoir.....	799 922

**Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés**

Opérations de notre clientèle .....	1 480 885
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle .....	1 480 885

Concernant ces opérations, UBS (Monaco) S.A. n'intervient sur les marchés qu'en qualité d'intermédiaire et uniquement pour le compte de sa clientèle, les opérations étant systématiquement adossées auprès d'une contrepartie bancaire.

**2 Engagements donnés concernant les entreprises liées**

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2014.

**3 Engagements reçus**

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit.....	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit.....	340 267
Engagements de garantie reçus de la clientèle .....	2 721 768

Conformément à l'avis émis par la Commission Bancaire dans le cadre de sa mission de contrôle effectuée en 2002, UBS (Monaco) S.A. mentionne au 31 décembre, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.

**V. Informations sur les actifs grevés (en milliers d'euros)**

L'arrêté du 19 décembre 2014, publié au Journal Officiel de la République Française le 24 décembre 2014, impose aux établissements de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés (Asset Encumbrance).

Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

**1 Informations sur les actifs grevés ou non grevés au Bilan**

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
ACTIFS DE L'ETABLISSEMENT DECLARANT :				
. Instruments de capitaux propres				
. Titres de créance				
. Autres actifs			3 567 375	

**2 Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées**

Aucune.

**3 Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues**

Non concerné.

**4 Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés**

Non concerné.

**VI. Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)****1 Charges relatives aux dettes subordonnées**

Le montant des intérêts payés sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2014 s'élève à

**649**

après application des taux suivants :

premier janvier au 30 juin 2014 : 1,11129 % sur 60 millions d'euros ;

30 juin au 31 décembre 2014 : 1,02286 % sur 60 millions d'euros.

**2 Résultats sur titres à revenu variable**

Néant

**3 Commissions**

	Charges	Produits
Etablissements de crédit	7	0
Clientèle	301	2 142
Titres	1 173	36 156
Opérations de Hors Bilan	430	1 116
Prestations de services	170	759
<b>Totaux</b>	<b>2 081</b>	<b>40 173</b>

#### 4 Frais de personnel

Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages	23 752
Jetons de présence	100
Indemnités de fonction d'administrateur	10 716
Charges de retraite	2 687
Caisses sociales monégasques et Assedic	2 621
Autres et assurances du personnel	717
Fonds sociaux	193
	<b>40 786</b>

Une partie des bonus distribués à notre personnel est soumise à des conditions d'éligibilité, d'attribution et comporte une période d'acquisition de droits. Lorsque la période d'acquisition des droits couvre plusieurs exercices, la charge est étalée pendant la durée comprise entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition.

#### 5 Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)

	Perte	Profit
Dotations aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	28	5
Pertes sur créances de la clientèle	-	
Dotations/reprises aux provisions pour risques et charges	-	430
Reprises de provisions sur la clientèle	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	3
Solde en profit	410	-
	<b>438</b>	<b>438</b>

#### 6 Résultat Exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'année enregistrent principalement les régularisations induites par la variation de notre prorata de TVA ainsi que des erreurs opérationnelles.

Les produits exceptionnels recueillent principalement des remboursements de frais d'exercices précédents et des gains sur des erreurs opérationnelles.

### VII - Autres informations

#### 1 Contrôle Interne

Notre établissement a adressé au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel le rapport annuel de l'exercice 2014 sur le contrôle interne.

Ce rapport a été établi en application des articles 42, 43 et 43-1 du règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

#### 2 Effectif

Au 31 décembre 2014, l'effectif se compose de 191 personnes comprenant 116 cadres et 75 employés ou gradés.

### 3 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice (en milliers d'euros)

• Report à nouveau	23 557
• Bénéfice de l'exercice	6 256
	<b>29 813</b>
• Dividendes	0
• Réserves Statutaires	597
• Report à nouveau	29 216
	<b>29 813</b>

### Affectation complémentaire en Réserves Statutaires

	Réserves Statutaires	Réserves Facultatives
Montant avant affectation	920	26 500
Répartition de l'exercice 2014	597	0
Répartition complémentaire	3 403	-3 403
Montant après affectation	4 920	23 097

### 4 Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Bénéfice net	2 048	2 972	4 662	5 681	6 256

### 5 Evènements Post clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'est à signaler.

## RAPPORT GÉNÉRAL

Exercice 2014

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014 pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à 3.567.375.046,63 €
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice après impôt de 6.256.192,42 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2014, le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants, des principales estimations retenues par la direction de la société, des informations contenues dans les états financiers, de l'appréciation des principes comptables utilisés ainsi que la vérification de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats

et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2014, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2014 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monte-Carlo, le 20 avril 2015.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Vanessa TUBINO

—

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège social de notre établissement à l'adresse suivante : UBS (Monaco) S.A. - Secrétariat de direction - 2, avenue de Grande-Bretagne - B.P. 189 - MC 98007 Monaco Cedex.